

Présentation

La santé, un état de complet bien-être

L'OMS, en 1946 déjà, considère la «santé» dans son acception élargie d'un **«état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consistant pas seulement en une absence de maladie et d'infirmité»**. Ainsi défini, ce terme est compris comme une réalité complexe qui dépasse les aspects médicaux et sanitaires pour englober les dimensions éducatives, économiques et politiques.

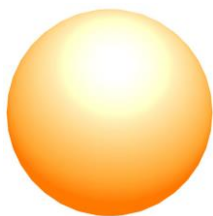
«La promotion de la santé est le processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé, et d'améliorer celle-ci. Cette démarche relève d'un concept définissant la «santé» comme la mesure dans laquelle un groupe ou un individu peut d'une part, réaliser ses ambitions et satisfaire ses besoins et, d'autre part, évoluer avec le milieu ou s'adapter à celui-ci. La santé est donc perçue comme une ressource de la vie quotidienne, et non comme le but de la vie; il s'agit d'un concept positif mettant en valeur les ressources sociales et individuelles, ainsi que les capacités physiques. Ainsi donc, la promotion de la santé ne relève pas seulement du secteur sanitaire : elle dépasse les modes de vie sains pour viser le bien-être.» (Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé, 1986).

La Charte d'Ottawa présente donc la santé comme une ressource majeure pour le progrès social, économique et individuel, tout en constituant un aspect important de la qualité de la vie. Elle est pensée comme une condition de base à remplir pour permettre, et favoriser, le développement de l'individu qui doit s'attribuer un rôle plus actif afin de maintenir et d'améliorer son état. Ce sont ces définitions initiales qui ont guidé les réflexions ayant abouti à ce document **« Education sociale et Promotion de la Santé »**.

Les transformations actuelles de la société ont fait naître de nouvelles demandes à l'égard de l'école, celles-ci questionnent son rôle et la place à accorder à sa mission éducative. Le débat public suscité ces dernières années par l'introduction de programmes de cette teneur a permis de réaffirmer et de clarifier le rôle de l'institution scolaire, tout en mettant en évidence les limites dans lesquelles cette mission doit s'exercer. En particulier, la nécessité est apparue de définir la place de l'école par rapport aux parents et à l'ensemble des professionnels et des institutions ayant pour mandat la promotion de la santé et la prévention ou œuvrant auprès des jeunes ; ce défi a également mobilisé les énergies pour la création de ce présent dossier.

« La démarche devient éducative si elle contribue à développer chez les élèves les ressources nécessaires pour identifier, gérer, surmonter non seulement le risque ou le problème "prétexte", mais aussi ceux qui jalonnent leur vie; elle devient alors éducation à ("pour") la santé, éducation à la vie, apprentissage du bien-être, du plaisir à vivre. » (R. Larue).

Un des moyens utilisés par cette démarche éducative promotionnelle de la santé est l'information qui doit répondre à des besoins émergeant de la population pour qui des lieux et des moments favorables sont nécessaires. La classe, l'établissement et le temps scolaires représentent ces espaces de vie privilégiés où entreprendre de telles actions, c'est pourquoi la mise à disposition d'un document ressource pour les responsables scolaires et les enseignants est apparue indispensable.



Ces différentes considérations ont abouti à ce document qui propose aux acteurs de l'école un ensemble d'activités à mettre en œuvre et d'informations à transmettre pour inciter les personnes à vouloir être en bonne santé, à savoir comment y parvenir, à faire ce qu'elles peuvent pour conserver leurs acquis et recourir à une aide en cas de besoin.

Les suggestions, organisées en modules (prioritaire, institutionnalisés ou recommandés) sont issues notamment de plusieurs groupes de travail. Nous en remercions chaleureusement tous les membres pour leurs réflexions pertinentes et leur engagement soutenu. Il s'agit du :

- « Rapport sur les étapes obligatoires dans l'éducation à la santé des enfants et des adolescents. Recherche des thèmes prioritaires à traiter en éducation à la santé dans le canton du Valais », Brigitte Demuth et Gaby Jentsch, décembre 1998 ;
- « groupe de travail cantonal de prévention pour enfants et adolescents » (GTPEA), projet éducation à la santé, Walter Schnyder, président ;
- groupe de travail « Education à la santé à l'école publique : phase pilote à Savièse », Jean-Claude Aymon, président ;
- groupe de travail « Elèves au comportement inadapté », Marcel Blumenthal, président ;
- mandat de travail attribué à Isabelle Pannatier et Pierrot Métrailler, enseignants.

Le document « Education sociale et Promotion de la Santé » a pour but de venir en aide aux projets de centres. Il incite chaque adulte à réfléchir sur ses attitudes quotidiennes pour sa propre santé et pour celle des jeunes qu'il côtoie, à analyser les activités particulières qu'il organise ou prévoit dans ce domaine, à planifier de nouveaux thèmes qui toucheraient plus particulièrement son environnement immédiat. En effet, plutôt qu'imposer des directives cantonale figées, il nous semble plus judicieux que les pédagogues puissent, dans un certain cadre (modules prioritaire et institutionnalisés), être libres d'organiser des activités particulières en lien direct avec la population touchée (qui n'est pas toujours concernée par les mêmes problématiques en ville que dans un village par exemple), avec les compétences et les intérêts personnels de certains enseignants ou personnes ressources de la région ou encore avec le vécu particulier d'un établissement scolaire, d'une classe (intégration d'une personne étrangère, handicapée, décès, problèmes d'incivilité,...).

L'éducation sociale et la promotion de la santé étant en constante adaptation par rapport aux événements, les suggestions ci-après sont une base de travail et se veulent également en élaboration permanente. Aux personnes qui l'utilisent de le compléter, de l'améliorer, de communiquer au Service de l'enseignement, les expériences réussies, les informations à diffuser, les remarques à notifier et les changements à apporter afin qu'il constitue un outil adéquat contribuant à la capacité de chaque acteur scolaire à s'investir et à entreprendre la réalisation d'actions tendant au bien-être du plus grand nombre.

Le chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport
Claude Roch, conseiller d'Etat
Février 2008